

Biosécurité en élevage bovin

Autoriser les intervenants extérieurs à entrer sans introduire les maladies

Les intervenants en élevage bovin sont nombreux. Ils peuvent être vecteurs d'agents pathogènes et diffuser des maladies en élevages par l'intermédiaire de leur véhicule, leurs bottes, leurs vêtements, leurs mains, leurs matériels. Ils peuvent déposer des contaminants sur des surfaces que des bottes ou les roues du tracteur récupèrent et dispersent dans les bâtiments.

Sectorisation de l'élevage

La Biosécurité s'organise en définissant des zones et des circuits. Afin que les intervenants ne croisent pas les circuits internes de l'élevage, ils doivent stationner en dehors de la zone d'élevage, au plus près de la zone publique.



Baliser l'élevage et imposer des règles à l'entrée

- Avertir



- Orienter



- Rappel des mesures d'hygiène

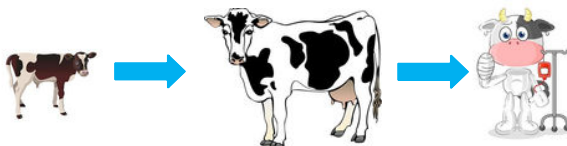


- Autoriser l'entrée



Au point d'accueil

Lavage et désinfection des bottes. Lavage des mains avec du savon. Tenue propre. La matière organique inactive la solution désinfectante. Le pédiluve n'est efficace que sur des bottes propres. Privilégier un lave-bottes branché sur une arrivée d'eau et une solution désinfectante.



La marche en avant

De la zone la moins à risque vers la zone la plus à risque en matière de contamination. De la zone propre vers la zone sale. Des animaux les plus fragiles vers les animaux adultes, les animaux en quarantaine et enfin les malades.

Et pour le matériel...

Le matériel utilisé collectivement peut être source de contamination d'un élevage à l'autre. Lavage et à la désinfection des matériels (cage de contention, de parage, bétailière....) qui entrent en contact avec les animaux.



Ne pas partager les petits matériels spécifiques (pince-mouchette, tondeuse, cordelettes de vêlage....). Risque de transmission de parasites, virus respiratoires, agents responsables d'avortement.



Risque zoonique

Les zoonoses sont des maladies infectieuses ou parasitaires qui se transmettent de l'animal à l'homme et inversement.

Ceci impose des mesures de protection en cas de manipulation des animaux : lavage des mains avant et après, gants, combinaison imperméable, voire masque.